

Réunion du 27 juin 2022

Participants :

- Pour la Direction,
 - Isabelle FOURQUET, Directeur Régional
 - Olivia LE TOURNEUR, Responsable des Ressources Humaines

- Représentants de proximité :

<u>OS</u>	<u>CDPE</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
<u>CFE/CGC</u>	<u>060343</u>	<u>HEMART</u>	<u>Cathy</u>
<u>CFE/CGC</u>	<u>060340</u>	<u>RENAUD</u>	<u>Marie-Ange</u>
<u>CGT</u>	<u>060339</u>	<u>DAGORN</u>	<u>Malika</u>
<u>CGT</u>	<u>045031</u>	<u>AMARI</u>	<u>Florence</u>
<u>CFTC</u>	<u>061699</u>	<u>JACQUES</u>	<u>Suzanne</u>
<u>CFTC</u>	<u>047785</u>	<u>TIR</u>	<u>Fadila</u>
<u>CFDT</u>	<u>041085</u>	<u>BOURDAIRE</u>	<u>Christine</u>
<u>CFDT</u>	<u>043649</u>	<u>BURBAN</u>	<u>Benoit</u>
<u>FO</u>	<u>047253</u>	<u>MARVILLE</u>	<u>Nathalie</u>

- Délégués syndicaux :

<u>OS</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
<u>CFTC</u>	<u>KANE</u>	<u>Alhousseynou</u>
<u>CGT</u>	<u>HERVE</u>	<u>Eric</u>

Préambule : mandat et rôle des représentants de proximité.

Les RP sont multi statuts (employés, agents de maîtrise et cadres).

L'accord d'entreprise prévoit leurs missions :

« Les représentants de proximité sont des relais entre le CSEE et les salariés du périmètre auquel ils sont attachés. Ils sont également l'interlocuteur privilégié du représentant local de la direction.

A ce titre, ils présentent au représentant de l'employeur du périmètre :

Les réclamations individuelles et/ ou collectives relatives à l'application du code du travail et des conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise au cours d'une réunion qui se tient tous les 2 mois

Les remontées de situation dangereuse ou pouvant le devenir, tout évènement ayant des conséquences sur l'organisation et le bon fonctionnement des sites et tout évènement pour lequel ils jugent nécessaire d'en informer la direction

Et contribuent à la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, en participant à la recherche de solutions avec les membres des CSSCT sur leur périmètre d'intervention ».

QUESTIONS REPRESENTANTS DE PROXIMITE CFDT ELIOR ENTREPRISES

Question CFDT n°1 : Peut-on avoir la liste à jour des référents DAP/RH, par secteur, de votre direction régionale ?

Référents DAP :
Michel BANNES : Sameira VIEIRA DO VALE
Véronique HENRICH : Christelle TIANI / Farid GACHI
Michel MAGNIEN : Farid GACHI
Paula MARTINS : Farid GACHI

Olivia LE TOURNEUR est la RRH.

Question CFDT n°2 : L'âge moyen dans l'entreprise, tout statuts confondus est de 48 ans. Beaucoup de départs en retraite dans les 5 années à venir. Elior Entreprises n'intéresse plus/pas les jeunes ! Où est la relève ? qu'envisagez-vous pour rajeunir les équipes ?

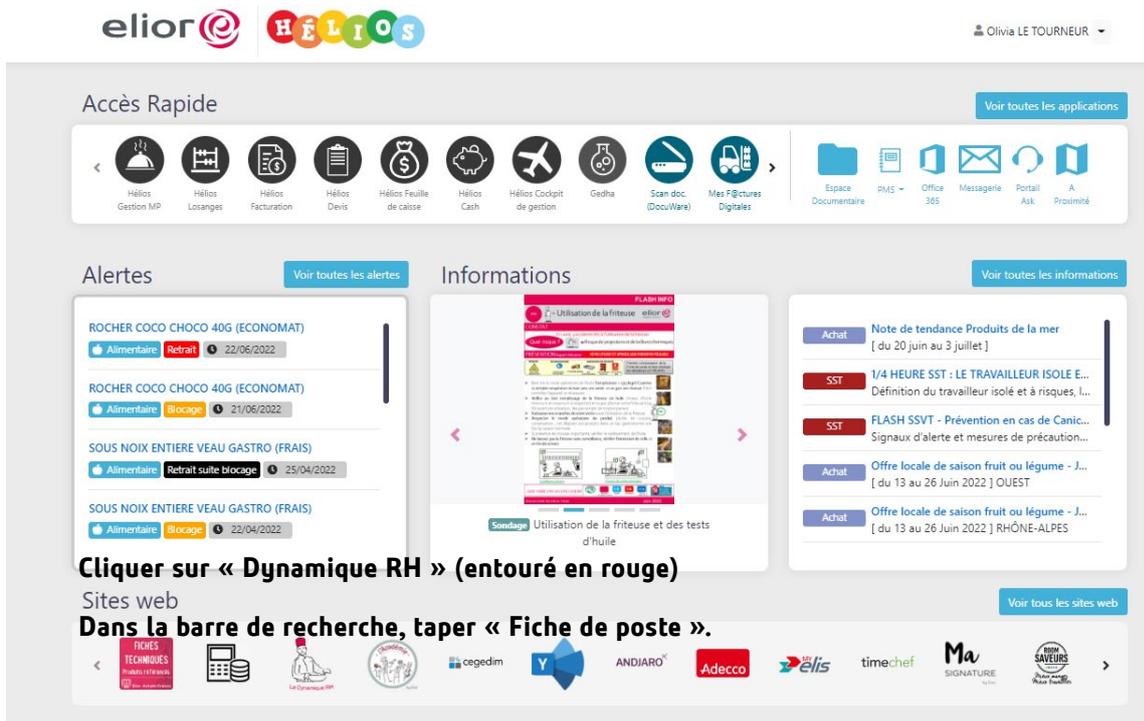
Nous avons déjà évoqué cette question lors des précédentes séances.

A noter que la transformation en CDI des contrats d'apprentissage est primordiale pour favoriser l'emploi des jeunes dans notre entreprise.
La visibilité également de l'entreprise lors des forums de recrutement auxquels nos services participent est essentielle.
De plus, l'entreprise communique sur les réseaux sociaux et les job boards.

Question CFDT n°3 : Quel est le process pour accéder aux fiches de poste sur Hélios ?

Le process pour accéder aux fiches de poste sur HELIOS est le suivant :

Se connecter sur HELIOS :



The screenshot shows the Helios web interface. At the top, there are logos for 'elior' and 'HELIOS', and a user profile for Olivia LETOURNEUR. Below this is a navigation bar with 'Accès Rapide' and 'Voir toutes les applications'. The main content area is divided into 'Alertes' and 'Informations'. The 'Alertes' section lists several food-related alerts with dates. The 'Informations' section shows a document titled 'Utilisation de la friteuse' and a 'Sommaire' section. Below the main content, there is a 'Cliquez sur « Dynamique RH » (entouré en rouge)' instruction, followed by 'Sites web' and a search bar with the text 'Dans la barre de recherche, taper « Fiche de poste »'. At the bottom, there is a row of logos for various partners and services.

Les RS et l'équipe RH sont également en appui si nécessaire.

Question CFDT n°4 : Pouvez-vous faire un rappel aux responsables d'unité afin que les mises à jour des panneaux d'affichage obligatoire soit faites ?

Merci de nous avoir fait remonter l'information, nous allons faire un rappel à l'ensemble des sites.

Question CFDT n°5 : Trop de restaurants sont en attente de réparation de matériel (devis en cours parfois sur 6 mois). Qu'envisagez-vous de faire pour diminuer ces délais ?

Merci de nous remonter les cas.

Question CFDT n°6 : Y a-t-il un concours de photos « RESET » sur votre DR ? Est-ce une obligation d'envoyer sa prestation en photo tous les jours sur un Groupe WhatsApp ? de se le faire rappeler par le RS régulièrement ? d'adhérer à ce groupe ?

Un concours a été lancé sur Yammer, mais il n'y a aucune obligation.

Question CFDT n°7 : Régulièrement il y a une différence entre le prix d'achat sur hélios et le prix réellement facturé sur les restaurants à réception de la marchandise. Nos fournisseurs s'engagent ils sur des prix ? Que disent les achats ?

Les prix sont effectivement fixés et suivis, nous un problème identifié entre le BL de livraison et la facture sur Diversey car dans le BL il manque les taxes parafiscales et pollution et parfois les frais de livraison quand le franco n'est pas atteint, nous y travaillons.

S'il s'agit d'autres cas, merci de nous les remonter et d'établir des FNC pour tarifs non respectés.

Question CFDT n°8 : A propos des food-trucks : ceux-ci sont parfois loin du restaurant principal. Qu'en est-il du salarié isolé ? de ses pauses ? sa sécurité au travail ?

Travailleur isolé = + 1 heure hors de portée de vue et de voix.

Il y a diverses précautions à prendre (pour la sécurité de notre personnel et des convives) et suivant le site.

Question CFDT n°9 : Les food -trucks sont-ils inclus dans les plans de prévention ? la conformité du matériel ?

Il faut en effet faire un plan de prévention même si nous sous-traitons (mais que nous sommes le donneur d'ordre).

Question CFDT n°10 : Derichebourg monte au capital d'Elior. Cela va-t-il changer vos relations sur les contrats Sanofi ?

Pas de changement à date.

Question CFDT n°11 : A quelques jours des départs en vacances, les remplacements sont-ils assurés sur tous les sites ? en dehors des remplacements en interne, par glissement de poste, combien seront assurés par des salariés du scolaire ? et pour quels postes ? Les passations de consignes sont-elles toujours d'actualité ?

Les remplacements sont en cours de finalisation.

Question CFDT n°12 : Combien de départs dénombrez-vous sur votre direction régionale sur le mois de mai 2022 ? A quels postes ?

Il y a eu 24 départs sur le mois de Mai 2022 sur les postes suivants :

- aide de cuisine,
- cuisinier, caissière,
- chef de production,
- chef d'exploitation,
- commis de cuisine,
- directeur de restaurant,
- maître d'hôtel, pâtissier,
- plongeur magasinier,
- responsable de restaurant,
- second de cuisine,
- serveur de direction,
- responsable préparation
- chef de cuisine,
- cuisinier,
- EDR,
- EPR
- chef de partie,
- chef gérant.

Question CFDT n°13 : Fin 2021, les salariés avaient reçu leur échéancier de Gras Savoye pour l'année 2022. Avec le changement de niveau garantie de certains salariés, beaucoup sont en attente d'un nouvel échéancier. Est-ce prévu par Gras Savoye ?

Les échéanciers ne concernent que le régime santé +. Les salariés sont prélevés directement sur leur compte bancaire. Il s'agissait d'un échéancier pour l'année 2022.

Question CFDT n°14 : Est-il possible que les responsables d'unité qui mettent les salariés en RTT (à l'initiative de l'employeur) leur fournissent un justificatif (feuille d'autorisation d'absence) avec le décompte des jours de RTT à l'initiative de l'employeur ?

Le sujet a déjà été évoqué en CSE. Nous ne mettrons pas en place de feuille pour les RTT à l'initiative de l'employeur.

Question CFDT n°15 : Au bout de combien de jours un salarié, qui ne se rend plus au travail, est considéré en abandon de poste ? Quelle est la procédure de l'entreprise dans ces cas-là ?

Le salarié doit justifier son absence sous 48 heures. Sans nouvelles de sa part, nous envoyons une première mise en demeure.

Si nous restons toujours sans nouvelles, une deuxième mise en demeure est envoyée le 7^{ème} jour (ouvré).

Si le salarié est toujours absent après la deuxième mise en demeure, nous envoyons, à compter du 7^{ème} jour ouvré, une convocation à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement (il faut compter 8 jours ouvrés de délai entre la convocation et l'entretien).

Question CFDT n°16 : Peut-on avoir les coordonnées des référents harcèlement ?

Fabien KROUCHI 06 27 19 77 22	said.63tagm@gmail.com
Christine PEYRINAU 06 01 99 57 87	christine.peyrinaud.cfe.cgc@gmail.com

Question CFDT n°17 : Quel est le nombre de cadres sur votre direction régionale en juin 2022 ? En juin 2021 ?

**29 cadres en juin 2021.
26 cadres en mai 2022.**

Question CFDT n°18 : Combien de maîtrises sont passés cadre depuis juin 2021 sur votre direction régionale ?

4 Agents de Maîtrise.

Question CFDT n°19 : Combien d'encadrants ont eu une revalorisation individuelle de salaire de +5% depuis le 1^{er} janvier 2022 à ce jour ?

21 Encadrants.

Question CFDT n°20 : Combien d'employés ont eu une revalorisation individuelle de salaire de +5% depuis le 1^{er} janvier 2022 à ce jour ?

112 Employés.

Question CFDT n°21 : tous les cadres et maîtrises (responsable et non responsable) ont-ils reçu leurs objectifs ? et par quel procédé ?

Ils ont tous reçu leurs fiches d'Objectifs via Elior Talent.

Les RS feront un rappel pendant les réunions de secteur sur la procédure pour récupérer les fiches d'objectifs.

Question CFDT n°22 : A qui incombe un plan d'action ? Un chef de cuisine ou son responsable d'unité ? Un plan d'action se fait-il en équipe ?

Le Manager est responsable de la rédaction du plan d'action, mais celui-ci doit être réalisé en collectif avec l'ensemble de l'équipe.

Question CFDT n°23 : Peut on avoir des infos sur le fonctionnement de « ELIOR TEAM » qui concernera l'ENSEMBLE des salariés ?

L'information concernant ELIOR.TEAM sera diffusée en juin à destination des managers et lors des comités. Le pas à pas sera diffusé en juillet dans le bulletin de paie. Il y aura également un rappel en août par courrier.

Pour se connecter à la plateforme, il suffira de se munir de son matricule salarié (figurant sur le bulletin de paie), aller sur le site www.elior.team depuis son téléphone ou son ordinateur personnel, créer son compte (prénom, nom, mot de passe...) et entrer le code de validation reçu. Vous pourrez désormais accéder à votre compte personnel à tout moment.

Question CFDT n°24 : Les salariés du site Safran plaisir vont-ils recevoir la prime de renouvellement de contrat ? Si oui, pouvez-vous nous en rappeler le montant et les conditions d'obtention ?

Il n'y a pas eu de reconduction, simplement une levée d'option comme le prévoyait le contrat.

Question CFDT n°25 : Votre direction régionale est-elle satisfaite de la mise en place de Re-set sur ses sites ?

Oui, cette nouvelle prestation a permis de donner une nouvelle dynamique : satisfaction des convives et fierté des équipes.

Question CFDT n°26 : Combien de salariés en temps partiel ont été mis en APLD au mois de mai ?

101 salariés ont été pointés en APLD le 31 Mai 2022.

Question CFDT n°27 : Beaucoup de salariés qui ont été en arrêt maladie ont des retards de paiement de la sécurité sociale à cause du manque d'attestation employeur. Cela est récurrent et pénalise les salariés. La DAP a-t-elle du retard ou manque-t-elle de personnel ?

La sécurité sociale accuse un retard important d'environ 3 mois selon les échanges que la DAP a avec eux.

Les courriers de demande d'attestation sont envoyés de façon automatique par la CPAM alors même que parfois l'attestation est en attente de traitement à leur niveau.

**Les attestations sont traitées au fil de l'eau par la DSN événementiel à condition que les arrêts soient transmis dans les temps par le RU ou le salarié à la DAP et soient conformes.
Nous n'avons pas de retard particulier, ni de manque de personnel.**

Question CFDT n°28 : pouvons nous avoir l'organigramme de la DR nord a jour ?

Le document est remis en séance.

Question CFDT N°29 : pouvons-nous avoir la dernière mise a jour pour les congés événement familiaux ?

Le document est remis en séance.